

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2022**Sont présents :

Alain ABSCHIEDT, Françoise CLAUDE, Chantal DILLET,
Frédéric LATRAYE, Dominique BREGNARD, Jean-Luc DUVAL, Joël
MAIRE, Jean FELTER, Nicole FERRY,
Sébastien BARTH

Est absent : Yoann GOLLER

Est nommé secrétaire : Jean-Luc DUVAL

- ORDRE DU JOUR**Vente de bois Tramont parcelle ZL35**

Le conseil accepte la proposition d'achat de l'entreprise LORENERGIE pour l'achat des épicéas contaminés de la parcelle ZL35 située à Fraise.

Etat d'assiette ONF 2023

Ce point est reporté pour un prochain conseil, le conseil souhaite plus d'informations à ce sujet.

Facturation à la commission syndicale poubelle + désherbage cimetière

Le ramassage des poubelles du cimetière et le désherbage de celui-ci étaient facturés à la commune de Vicherey par la communauté de communes de Colombey et du Sud Toulinois. A compter de ce jour, ces éléments seront facturés à la commission syndicale des biens indivis de Vicherey Pleuvezain.

Décision modificative : régularisation chapitre 20

Suite à une nouvelle demande de subvention et afin de régulariser le chapitre 20, le conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

2117 op 172 - 350 €

20422 + 350 €

Vente d'une partie de la parcelle ZI23 à Louis MAIRE

Le conseil est d'accord sur le principe mais il demande avant de prendre leur décision finale que les travaux soient finis.

Nouvelle adhésion SMIC88

Le conseil municipal se prononce pour l'adhésion du syndicat Intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS), de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges et du Syndicat Mixte Moselle Amont au Syndicat mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges.

Location jardins communaux

Le conseil accepte de louer une partie de la parcelle ZI19 pour y réaliser du jardin uniquement à des habitants de la commune. Il charge le maire d'établir un bail pour la location.

Pour ceux qui le souhaite, il reste des parties à louer, si vous êtes intéressés, merci de vous adresser en mairie.

Divers**Poubelle logement communal**

Suite à la réception de la taxe foncière, la commune s'est rendue compte que les poubelles n'étaient pas facturées aux locataires. De ce fait, à compter de cette année, le conseil a décidé de mettre en place le paiement de la taxe ordure ménagère des logements communaux aux locataires.

